# CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 5 octobre 2026 à 19 h 00

## LISTE EXHAUSTIVE DES DÉLIBÉRATIONS

### POINT N°1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET DE SON AUXILIAIRE

**Approuvée à l'unanimité**
**par 31 voix POUR, par 0 voix CONTRE , par 0 ABSTENTIONS**

### POINT N°2 RAPPORT D'ACTIVITÉS ET FINANCIER 2025 DE LA SPL TERRITOIRE D'INNOVATION - TERRINNOV

**Prend acte**

### POINT N°3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

**Approuvée à l'unanimité**

### POINT N°4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2026

**Approuvée avec 24 voix POUR, 1 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS**

### POINT N°5 INSTAURATION DU PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ ET INSTITUTION DU DROIT DE PRÉEMPTION COMMERCIAL

**Approuvée avec 27 voix POUR et 4 ABSTENTIONS**

### POINT N°6 PACTES DE TERRITOIRE 2027-2028 DU DÉPARTEMENT DE L'AIN - APPROBATION DE DIFFÉRENTS PROJETS ET PLANS DE FINANCEMENT PRÉVISIONNELS DANS LE CADRE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

**Approuvée avec 24 voix POUR, 3 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS**

### POINT N°7 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2026

**Approuvée avec 24 voix POUR et 7 ABSTENTIONS**

### POINT N°8 BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2026

**Approuvée avec 30 voix POUR et 1 ABSTENTION**

### POINT N°9 MODIFICATION DE MARCHÉ N°01 AU MARCHÉ SUBSÉQUENT 01 : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LE PÉRIMÈTRE DE LA PLAINE DE GLISSE (MARCHÉ N°202540) - APPROBATION DU COÛT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX EN PHASE ÉTUDES D'AVANT-PROJET (AVP) ET FIXATION DU FORFAIT DÉFINITIF DE RÉMUNÉRATION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE.

**Approuvée avec 24 voix POUR et 7 voix CONTRE**

### POINT N°10 PETITE CHAMPAGNE - CESSION À TITRE ONÉREUX CONSENTIE PAR LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ LE CHANTECLAIR REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR BRUNO PUCHEU- PARCELLES AI N°117, 119 ET 116

**Approuvée à l'unanimité**

## POINT N°11 RUE D'ARBÈRE - CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR LES CONSORTS JUILLARD AU PROFIT DE LA COMMUNE - PARCELLE AS 251 - EMPRISE DE 20 M²

**Approuvée à l'unanimité**

## POINT N°12 APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION (OFII) RELATIVE À LA VÉRIFICATION DES CONDITIONS DU REGROUPEMENT FAMILIAL ET CHOIX DU NIVEAU DE DÉLÉGATION

**Approuvée à l'unanimité**

## POINT N°13 CONVENTION DE GESTION EN FLUX DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AVEC LE BAILLEUR DYNACITE

**Approuvée à l'unanimité**

## POINT N°14 CONVENTION DE GESTION EN FLUX DES LOGEMENT LOCATIFS SOCIAUX AVEC LE BAILLEUR ERILIA

**Approuvée à l'unanimité**

## POINT N°15 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 1ER JUIN 2026

**Prend acte**

Le Maire

Vincent SCATTOLIN

*Affiché le* 8 octobre 2026

*Retiré le*